



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et FINANCIERE

DEMATERIALISEE DU 26 FEVRIER 2026

PRESENTS :

Président : Jean-Claude THOMAS

Membres : Lisette MAGUER - Philippe DUBREUIL.

Excusés : Camaridine MISTOIH - Serge VERCHER ROSELLO - Christian PARTHONNAUD (Vice-Président)

Assiste : Chantal PALAND (secrétaire administrative).

CLUBS PRESENTS :

A.S AIXE SUR VIENNE, A.S AMBAZAC, AVENIR NORD FOOT 87, U.S AUREIL/EYJEAUX, AS AZAT LE RIS, U.S BEAUNE LES MINES, BELLAC/BERNEUIL/ST JUNIEN LES COMBES, DIABLES BLEUS BERSAC, U.S BESSINES/MORTEROLLES, F.C BOISSEUIL, A.S BOSMIE, AS BUJALEUF, F.C CHAILLAC/SAILLAT, CHAMPAGNAC LA RIVIERE, FC CIEUX VAULRY, A.S CHATEAUNEUF/NEUVICENTIER,USACOMPREGNAC,U.S.A CONDAT SUR VIENNE, U.S.E.COUBEIX/CHAPTELAT, LA CROISILLE/LINARDS, AS EYMOUTIERS, FCCL, U.S LE DORAT, U.S LES FEUILLARDIERS, C.S FEYTIAT, A.S FOLLES, AS FROMENTAL,FRATERNELLE FOOT, ESP. LA GENEYTOUSE, J.A ISLE, LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE, ASPTT LIMOGES, LIMOGES ALOUETTE FCRG, LIMOGES FOOTBALL, LIMOGES JS LAFARGE, LIMOGES LANDOUGE FOOT, AURENCE ROUSSILLON, FC VIGENAL, LIMOGES ES BEAUBREUIL, FC MAYOTTE, LIMOGES C.A.P.O, AC US LA BASTIDE, A.S LUSSAC LES EGLISES, U.S LA JONCHERE ST MAURICE, LA MEYZE, C.S.L MOISSANNES, U.S NANTIAT, A.S NEXON, E.S NIEUL/ST GENCE, ES NOUIC/MEZIERES, F.C OCCITANE, U.S ORADOUR SUR GLANE, FCCORADOUR SUR VAYRES, S.A LE PALAIS SUR VIENNE, A.S PANAZOL, U.S PEYRAT DE BELLAC, CS PEYRILHAC, FOOT SUD 87, AS RAZES, C.A RILHAC RANCON, OC ROCHECHOUART,U.S LA ROCHE L'ABEILLE, LES ÉPIS DE ROYERES , F.C 2 VALLEES, F.C ST BRICE, FC ST DENIS DES MURS, ST GEORGES LES LANDES, A.S ST HILAIRE LES PLACES, A.S ST JOUVENT, A.S ST JUNIEN, A.S ST JUST LE MARTEL, U.S ST LEONARD DE NOBLAT, FC ST MARTIN TERRESSUS, FC ST MAURICE LES BROUSSES, F.C ST PRIEST S/AIXE, R.S.C ST PRIEST TAURION, FC ST SORNIN LEULAC, C.A ST VICTURNIEN, F.C PAYS AREDIEN, F.C SAUVIAT, S.C SEREILHAC, E.S SUSSAC, Ecole de Foot de la GLANE, E. VAL DE VIENNE, SC VERNEUIL SUR VIENNE, U.S VEYRAC,

CLUBS ABSENTS :

US SOLIGNAC, LIMOGES AC TURQUE.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Les décisions prises en Assemblées Générales sont susceptibles de recours :

- Par un membre de l'association,
- Devant le Tribunal Judiciaire du lieu du siège social de l'association,
- Dans un délai de cinq ans à compter de la date de la délibération.

CONTEXTE :

L'Assemblée Générale Financière Ordinaire et Financière a été organisée de manière dématérialisée.

L'organisation du vote a été confiée à la Société OOPN, 4 rue la Croix-Faubin 75011 Paris.

NOMBRE DE VOTANTS :

88 clubs étaient inscrits, représentant 452 voix.

86 clubs ont participé au vote représentant 444 voix.

Le quorum est donc atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire et Financière.

VOTES :

La société OOPN a transmis officiellement les résultats des différents votes au District de Football de la Haute-Vienne le Jeudi 26 Février 2026 à 18 heures 25.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET FINANCIERE – :

L'Assemblée Générale Ordinaire et Financière du District de Football de la Haute-Vienne s'est tenue le Jeudi 26 Février 2026 de 8 heures à 18 heures.

Participation : 86 clubs sur 88 clubs soit 97,73 % des clubs, représentant 444 voix sur 452, soit 98,23 %.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

INSCRITS

Bulletins 88 Voix 452

PRESENTS

Bulletins 86 Voix 444

% PRESENTS

Bulletins 97,73 % Voix 98,23 %

Résultats des votes :

VOTE N° 1					
Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Financière - Ordinaire et extraordinaire dématérialisée du 18 décembre 2025 – Publié sur le site le 18 décembre 2025.					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	85	437	86	444
Voix Pour	Voix Contre	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Décision	
388	49	88,79%	11,21%	Adopté	

Le procès-verbal est adopté.

VOTE N° 2					
Approbation du rapport financier de l'exercice 2024/2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	VOTE N° 2	85	441	86	444
Voix Pour	Voix Contre	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Décision	
397	44	90,02%	9,98%	Adopté	

Le rapport financier de l'exercice 2024/2025 est adopté.

VOTE N° 3					
Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024/2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	VOTE N° 3	85	441	86	444
Voix Pour	Voix Contre	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Décision	
397	44	90,02%	9,98%	Adopté	

Les conventions réglementées de l'exercice 2024/2025 sont adoptées.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

VOTE N° 4					
Approbation de l'affectation du résultat 2024/2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	VOTE N° 4	85	441	86	444
Voix Pour	Voix Contre	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Décision	
394	47	89,34%	10,66%	Adopté	

L'affectation du résultat 2024/2025 est adoptée.

Le Président de la commission,

Jean-Claude THOMAS

La secrétaire de la commission,

Lisette MAGUER